

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 4 juillet 2017 07/2017**

L'an deux mille dix-sept le trois juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire. Convocation en date du 30 juin 2017.

Etaient présents : AMOUROUX/CLEMENT/PARRA/BEUVE/MINET/KRASKER/DI BATTITSTA/CLUZAN/MILHE-POUTINGON/MADELAINÉ/BELTRAN

Absents excusés : FOURCADE/PLANES/BARENNE/MUNOZ

Procuration : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr PARRA, a été désigné secrétaire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 11

Procurations : 0

Votants : 1

DELIBERATION N° D1/S07/2017

OBJET : Rythme scolaire - rentrée 2017 : processus de retour à la semaine des 4 jours

Le Maire informe l'assemblée que le décret gouvernemental permettant de déroger à la semaine de 4,5 jours a été publié au Journal officiel le 28 juin 2017 ;

Il indique que le conseil d'école s'est prononcé majoritairement favorablement au retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée de septembre 2017 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale la possibilité de bénéficier du régime dérogatoire inscrit dans l'article 1 du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permettant l'organisation du temps scolaires en 8 demi-journées réparties sur 4 jours ;
- D'adapter les horaires des écoles de la commune en conséquence :

Ecole François Pous

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h-12h	14h-17h
Mardi	9h-12h	14h-17h
Jeudi	9h-12h	14h-17h
Vendredi	9h-12h	14h-17h

Il demande au conseil municipal de se prononcer, **Vote** : **contre 1 abstention 0 pour : 10**

La séance est levée à 18h50

Le Maire,
Jean AMOUROUX.